

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 10 septembre 1964

La séance est ouverte à deux heures.

### LE DRAPEAU

ACCORD DES CHEFS DE PARTI ET RENVOI À UN COMITÉ

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, la Chambre aimerait peut-être que je lui fasse un bref compte rendu de la réunion qu'ont tenue ce matin, dans mon bureau, les chefs de quatre partis. Un des chefs de parti, l'honorable député de Villeneuve (M. Caouette) était absent, comme il nous en avait prévenus.

A cette réunion, monsieur l'Orateur, je crois pouvoir dire que nous étions tous très conscients de nos responsabilités et fort désireux de trouver ensemble le moyen de sortir de ce que je me permettrai d'appeler l'impasse parlementaire créée par le débat sur le drapeau, c'est-à-dire le moyen d'en venir rapidement à une décision qui puisse rallier tous les suffrages. M'inspirant de la comparaison faite par l'honorable député de Burnaby-Coquitlam, je dirai qu'à la réunion de ce matin, il n'y avait ni taureau ni toréador. Même pas de picador. (*Exclamations*) Comme tous les meilleurs mots d'esprit, monsieur l'Orateur, celui-là n'était pas voulu.

A cette réunion, nous avons cherché une issue à notre problème. La Chambre n'ignore pas qu'on s'était entendu, en principe, il y a quelque temps, pour déférer cette question à un comité; ce qui était difficile, c'était de parvenir à s'entendre sur le fonctionnement du comité et sur ce qui arrivera lorsque ce comité présentera son rapport à la Chambre. Ces difficultés, monsieur l'Orateur, ont été levées ce matin, alors que nous avons accepté la procédure suivante.

On devrait suspendre le débat actuel sur le drapeau et déférer cette question à un comité au moyen d'une résolution qui, dans les termes convenus, devrait être inscrite au *Feuilleton* dès que possible. Le leader de la Chambre serait disposé, même désireux de consulter les leaders à la Chambre des autres

partis cet après-midi sur les termes d'une résolution de ce genre et, si l'on peut parvenir à un accord sur ces termes dès cet après-midi et que la Chambre veuille bien accorder son consentement unanime dans le courant de la journée, on pourrait alors adopter cette résolution dans un délai minimum et le comité pourrait être institué et se mettre au travail sur-le-champ.

Le comité, nous en sommes convenus ce matin, se composera de 15 membres: sept libéraux, cinq conservateurs, un néo-démocrate, un membre du Crédit social et un créditiste. Il a été convenu que le comité ferait son rapport à la Chambre de la façon habituelle avant six semaines.

Le comité commencera ses séances—et j'insiste là-dessus—après une étude déjà exhaustive de tous les aspects de la question à la Chambre. Il faudrait peut-être aussi souligner que la Chambre a étudié cette question pendant une période qu'elle aurait dû normalement consacrer à un congé parlementaire. Le comité pourra évidemment choisir sa façon de procéder, mais nous avons pensé—et je crois pouvoir parler au nom des autres chefs à cet égard—que ses membres auraient une meilleure chance de s'entendre—et c'est notre objectif—si ces réunions, ou du moins la plupart, se tenaient à huis clos. Je crois que ce serait de nature à favoriser des études et des discussions très constructives.

Au moment où le rapport du comité sera prêt, il y aura une autre réunion des chefs de parti afin d'établir pendant combien de temps la Chambre devrait débattre ce rapport. Si ce rapport est unanime ou presque unanime, comme je l'espère, il n'y aurait aucune complication, car le nouveau débat, j'en suis certain, serait très bref. Par ailleurs, s'il y avait des divergences d'opinion très nettes au sein du comité ou si une minorité importante se montrait vraiment irréductible, alors, un problème se poserait.

Pour sa part, le gouvernement, tenant compte de tout le temps déjà consacré à ce débat, croit qu'il serait essentiel de déterminer une durée raisonnable et il espère qu'on pourra s'entendre à ce sujet. Toutefois, monsieur l'Orateur, la décision ne sera prise que